

Amqui : 1ère communauté bleue au Québec ! BravEAU!

<http://eausecours.org/2013/09/4213/>

<http://eausecours.org/wp-content/uploads/2013/09/Pont-couvert-Beausejour-ville-dAmqui.jpg>

La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau, Eau Secours!, tient à féliciter la Ville d'Amqui qui est devenue, le 4 septembre dernier, la première communauté bleue au Québec. Le projet Communautés bleues est une initiative conjointe du Conseil des Canadiens et du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Ce projet met à profit dix ans de travail des comités « Eaux aguets » en collaboration avec de nombreux autres groupes, pour protéger les services publics d'approvisionnement en eau et trouver des solutions concrètes vis-à-vis la problématique de l'eau embouteillée!

<http://eausecours.org/wp-content/uploads/2013/09/Communiqu%C3%A9-AQMI-1%C3%A8re-communaut%C3%A9-bleue-au-Qu%C3%A9bec-BravEAU-16-septembre-2013.pdf>

Coalition *Eau Secours!*
québécoise pour une gestion responsable de l'eau

Communiqué de presse

Amqui : 1ère communauté bleue au Québec !

BravEAU!

Montréal, 16 septembre 2013 -- La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau, Eau Secours!, tient à féliciter la Ville d'Amqui qui est

devenue, le 4 septembre dernier, la première communauté bleue au Québec.

Le projet Communautés bleues est une initiative conjointe du Conseil des Canadiens et du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Ce projet met à profit dix ans de travail des comités « Eaux aguets » en collaboration avec de nombreux autres groupes, pour protéger les services publics d'approvisionnement en eau et trouver des solutions concrètes vis-à-vis la problématique de l'eau embouteillée.

Une communauté bleue est une collectivité qui adopte un cadre communautaire sur l'eau afin de reconnaître l'eau comme bien commun. Elle accepte ensuite de respecter quatre conditions afin de faire partie de la liste sans cesse grandissante des communautés bleues au pays :

1. reconnaître l'eau comme étant un droit de la personne;
2. faire la promotion de services d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées financés et exploités par le secteur public, et lui appartenant;
3. interdire la vente d'eau embouteillée dans les établissements publics et lors d'événements municipaux;
4. interdire la fluoration de l'eau potable.

Soulignons que la ville d'Amqui ajoute à ce chapelet de mesures protectrices pour l'eau, le fait de ne plus vendre d'eau en bouteille à l'Hôtel de ville et à la Polyvalente et d'aménager des fontaines pour l'utilisation de bouteilles réutilisables.

Pour Martine Châtelain, présidente de la Coalition Eau Secours!, « la décision de la ville d'Amqui s'inscrit dans une série de gestes que posent actuellement les municipalités du Québec pour protéger leur eau potable. 80 d'entre elles, dont la Ville d'Amqui, se sont prononcées contre l'addition de fluor dans leur eau, et il ne fait aucun doute que cette question fera partie des enjeux importants des élections municipales du 4 novembre.»

Eau Secours! applaudit le geste responsable de la ville d'Amqui et encourage les autres municipalités à devenir, à leur tour, Communauté bleue et fières protectrices de leur eau !

<http://eausecours.org/wp-content/uploads/2012/06/guide-bleu.pdf>